



# Formation des gardiens de la paix

Bulletin d'inscription

## Institution (lieu de travail du participant)

Commune .....

Assujetti à la T.V.A.  Oui  Non

Numéro de T.V.A. ....

Adresse .....

CP .....

Localité .....

E-mail .....

Tél .....

## Participant

Madame  Monsieur

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance ..... / ..... / .....

E-mail professionnel .....

E-mail privé\* .....

GSM\* .....

Service .....

Fonction .....

\* Champ à remplir de manière facultative

## Site

Mons

### Pour les agents des pouvoirs locaux

La participation financière à cette formation s'élève à 850€ par agent à charge des pouvoirs locaux - **Toute formation débutée et non achevée ainsi que toute absence injustifiée seront facturées**

En cas de dispenses, le montant total des frais d'inscription est dû

**Voir renseignements au verso**

### Durée de la formation

114 heures + évaluation

### Remarque

Cette formation est valorisable dans le cadre du «Principe du 80/20» sous réserve de conditions de valorisation

## Nom, prénom, fonction, signature du supérieur hiérarchique & date:

Le supérieur hiérarchique atteste que l'agent fait partie du public cible visé par la formation

## Signature de l'agent et date:

(L'inscription est valable 1 an - Année scolaire 2023-2024)

**ATTENTION - Joindre obligatoirement le document R.G.P.D. signé**

**IPFH | Ecole d'administration**  
22, boulevard Initialis | 7000 Mons  
Directrice: Christelle Godefroid  
Site internet : <http://ipfh.hainaut.be>

**Gestionnaire de formations:**  
**Sabine Duveau**  
Tél: 065 342 505  
[sabine.duveau@hainaut.be](mailto:sabine.duveau@hainaut.be)

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident/incident sur le lieu de formation ou sur le chemin de la formation



# Formation des **gardiens de la paix**

**Contenu de la formation tel que défini par l'Arrêté royal  
du 13 janvier 2016**

<b>Matières</b>	<b>Heures de cours</b>
Module 1 - Connaissance du cadre légal, droits et devoirs du gardien de la paix	6
Module 1 - Connaissance de l'organisation d'une administration publique	4
Module 1 - Connaissance de la police et des relations avec le service de police	4
Module 1 - Techniques de prévention	6
Module 1 - Missions du surveillant habilité	4
Module 2 - Les techniques de communication verbale et non verbale	24
Module 3 - L'interculturel et l'apprentissage du contact avec la diversité	8
Module 4 - L'observation et la rédaction de rapports	8
Module 5 - La gestion des conflits y compris la gestion positive des conflits avec les mineurs	8
Module 6 - Les techniques de défense physique	8
Module 7 - Le secourisme	15
Module 8 - Compétences rédactionnelles	10
Module 9 - Sport - condition physique	9
<b>Volume horaire global (hors évaluation)</b>	<b>114</b>

Pour réussir la formation «Gardien de la paix», le participant doit obtenir au minimum 50 % dans chacune des matières et au moins 60 % de moyenne pour l'ensemble du programme.

De plus, pour pouvoir participer à l'évaluation, le participant doit avoir participé de manière régulière à la formation, c-à-d que ces absences justifiées ne doivent pas dépasser plus de 20 % du volume horaire total. En cas d'absence non justifiée, le participant ne pourra pas se présenter à l'évaluation et sa formation ne sera pas validée.

Le contrôle des évaluations et la validation des résultats sont dévolus à un jury constitué par l'organisme de formation.

**Dispenses** : la personne qui a précédemment suivi avec fruit une ou plusieurs matières reprises dans le programme de formation peut, sur base d'une attestation de l'organisme de formation concerné demander une dispense de présence et d'évaluation pour la ou les matières concernées auprès de l'administration en charge de l'octroi des dispenses.

**S.P.F. - Direction générale Politique Sécurité et Prévention -  
Direction Sécurité locale intégrale - Service suivi local**  
Boulevard de Waterloo, 76 à 1000 Bruxelles.

Contact: [consultancy@ibz.fgov.be](mailto:consultancy@ibz.fgov.be)

Pris connaissance le .....

Signature de l'agent,

Signature du supérieur hiérarchique,

### R.G.P.D. - Utilisation des données à caractère personnel

L'Ecole d'Administration de l'Institut Provincial de Formation du Hainaut utilisera les informations fournies avec votre consentement, uniquement pour assurer le bon déroulement des formations que nous organisons et l'indispensable suivi administratif et statutaire de ces apprentissages en respectant les obligations légales et réglementaires dans le cadre de nos missions d'intérêt public et dans le cadre de l'exécution de contrat.

- Pour votre bonne information, la date de naissance reste un champ obligatoire qui est encodé pour éviter les homonymes et sert également à gérer l'historique des formations suivies en cas de changement de service ou d'employeur.
- L'adresse mail est utilisée pour des propositions ou des modifications de dates aux formations où vous êtes inscrits.
- Le numéro de GSM est utilisé en cas d'annulation de dernière minute d'un cours ainsi que lors des coups de sonde éventuels effectués dans le cadre de l'évaluation des formations.
- Toutes ces données personnelles sont encodées dans le Programme d'encodage de notre institution qui est protégé, sécurisé et utilisé par des gestionnaires de formations.
- L'Ecole d'Administration de l'IPFH prend toutes les mesures techniques et organisationnelles pour assurer la protection de vos données à caractère personnel.
- Le respect de votre vie privée est une priorité pour nous.

La personne concernée dont les données à caractère personnel sont traitées par la Province de Hainaut bénéficie d'une série de droits qui lui permettent de ne pas rester totalement passive par rapport à l'utilisation qui est faite de ses données. L'ensemble de ces droits, leurs modalités d'exercice, et les éventuelles restrictions qui peuvent y être apportées sont consacrés par les articles 12 et suivants du R.G.P.D. Ceux-ci sont :

- Accéder aux données à caractère personnel traitées par la Province de Hainaut.
- Elle peut obtenir une réponse à plusieurs questions concernant le traitement des données.
- Recevoir une copie des données à caractère personnel qui sont traitées. La première copie est gratuite. Par la suite, le responsable se réserve le droit de réclamer le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs pour toute copie supplémentaire demandée.
- Demander de corriger des données incomplètes ou incorrectes.
- Demander de faire effacer des données personnelles la concernant.
- Obtenir une limitation du traitement.
- Ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé.
- Retirer son consentement à traiter ses données à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.
- S'opposer au traitement de ses données à caractère personnel dans les cas prévus par la loi ou une autre réglementation.

La personne concernée peut exercer ces droits en la matière, conformément aux articles 15 à 22 du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel, par courrier postal signé à l'attention de la Province de Hainaut, service de protection des données, avenue Général de Gaulle, 102 à 7000 Mons ou par mail à l'adresse suivante : [info.dpo@hainaut.be](mailto:info.dpo@hainaut.be).

Cette demande d'exercice des droits doit être accompagnée de toute pièce justifiant de l'identité de la personne (copie recto de la carte d'identité,...).

#### Pour cela, veuillez marquer votre accord

- Oui, je marque mon accord sur l'utilisation des données personnelles dans le cadre d'une inscription aux formations continuées suivies à l'EPAH, j'ai pris connaissance de la durée de conservation, du transfert à des tiers, etc. de celles-ci ainsi que de la Politique de confidentialité pour connaître mes droits en la matière via le site internet <https://ipfh.hainaut.be> (également via le QR-code ci-dessous)

Conformément aux dispositions du RGPD, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'Ecole d'Administration de l'Institut Provincial de Formation du Hainaut ([vanessa.fleury@hainaut.be](mailto:vanessa.fleury@hainaut.be)), boulevard Initialis, 22 à 7000 Mons et le Délégué à la Protection des données de la Province de Hainaut ([info.dpo@hainaut.be](mailto:info.dpo@hainaut.be)), Delta Hainaut, avenue Général de Gaulle, 102 à 7000 Mons.

#### Document dûment complété et signé à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription

Date :

Nom, prénom et signature

Scannez ce code pour obtenir différentes informations : catalogue, bulletins d'inscription, Politique de confidentialité,...

